

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 16 mai 2003
Heure..... 15 h
LieuSALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 168 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 15 h 15

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam proposé par Robert Thibault accepte
Jean Karam est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 30

Que l'ordre du jour soit le suivant

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 27 mars et 8 mai 2003
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 2001-2002
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - c) Prévisions budgétaires 2003-2004
7. Conseil exécutif du SPECA
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2002-2003
 - b) Décision à prendre
8. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des enseignantes et des enseignants au comité des relations du travail pour 2002-2003
 - b) Décisions à prendre
9. Commission des études - Bilan des enseignantes et des enseignants à la commission des études pour 2002-2003
10. Comité santé et sécurité - Bilan des enseignantes et des enseignants au comité santé et sécurité pour 2002-2003
11. Comité de perfectionnement
 - a) Bilan des enseignantes et des enseignants au comité de perfectionnement pour 2002-2003
 - b) Nomination des enseignantes et des enseignants pour 2003-2004
12. CAPTIC
 - a) Bilan des enseignantes et des enseignants au CAPTIC pour 2002-2003
 - b) Nomination des enseignantes et enseignants pour 2003-2004
13. Entente de principe sur la reconnaissance des services professionnels rendus
14. Élections
 - 14.1 Présidence des élections pour 2003-2004 (1 poste à combler)

- 14.2 Élection des vérificateurs pour 2002-2003 (2 postes à combler)
- 14.3 Conseil exécutif pour 2003-2004 (9 postes à combler)
- 14.4 Comité des relations du travail pour 2003-2004 (2 postes à combler)
- 14.5 Commission des études
 - 1 représentant-e par famille en «Arts et Lettres», «Communications graphiques», «Techniques physiques», «Techniques administratives et humaines» et «Sciences de la nature» (mandats de 3 ans : 2003-2006)
 - 2 représentant-es toute provenance (mandats de 1 an : 2003-2004)
- 14.6 Comité santé et sécurité pour 2003-2004
- 15. Hommage à nos retraitées et retraités de l'année
- 16. Varia

Proposée par Robert Bélanger
Appuyée par Robert St-Amour

Amendements acceptés par le proposeur et l'appuyeur

Que l'on modifie l'ordre du jour ainsi :

Inscrire au point 6 : Syndicats en lutte (6.1 Syndicat des enseignants et des enseignantes du Collège Regina Assumpta et 6.2 Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Institut Teccart) et que l'on décale les autres points. Inscrire au point 14 : Comité école et société : bilan des enseignantes et enseignants 2002-2003

L'ordre du jour amendé se lit comme suit:

- 1. Nomination à la présidence de l'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux des 27 mars et 8 mai 2003
- 4. Acceptation des nouveaux membres
- 5. Informations
- 6. Syndicats en lutte
 - 6.1 Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta
 - 6.2 Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Institut Teccart
- 7. Finances du SPECA
 - a) Bilan financier 2001-2002
 - b) Demandes d'appui aux luttes
 - c) Prévisions budgétaires 2003-2004
- 8. Conseil exécutif du SPECA
 - a) Bilan de l'exécutif sortant 2002-2003
 - b) Décision à prendre
- 9. Comité des relations du travail
 - a) Bilan des enseignantes et des enseignants au comité des relations du travail pour 2002-2003
 - b) Décisions à prendre
- 10. Commission des études - Bilan des enseignantes et des enseignants à la commission des études pour 2002-2003
- 11. Comité santé et sécurité - Bilan des enseignantes et des enseignants au comité santé et sécurité pour 2002-2003
- 12. Comité de perfectionnement
 - a) Bilan des enseignantes et des enseignants au comité de perfectionnement pour 2002-2003
 - b) Nomination des enseignantes et des enseignants pour 2003-2004
- 13. CAPTIC
 - a) Bilan des enseignantes et enseignants au CAPTIC pour 2002-2003
 - b) Nomination des enseignantes et des enseignants pour 2003-2004
- 14. Comité école et société : bilan des enseignantes et des enseignants pour 2002-2003
- 15. Entente de principe sur la reconnaissance des services professionnels rendus
- 16. Élections
 - 16.1 Présidence des élections pour 2003-2004 (1 poste à combler)

- 16.2 Élection des vérificateurs pour 2002-2003 (2 postes à combler)
- 16.3 Conseil exécutif pour 2003-2004 (9 postes à combler)
- 16.4 Comité des relations du travail pour 2003-2004 (2 postes à combler)
- 16.5 Commission des études
 - 1 représentant-e par famille en «Arts et Lettres», «Communications graphiques», «Techniques physiques», «Techniques administratives et humaines» et «Sciences de la nature» (mandats de 3 ans : 2003-2006)
 - 2 représentant-es toute provenance (mandats de 1 an : 2003-2004)
- 16.6 Comité santé et sécurité pour 2003-2004
- 17. Hommage à nos retraitées et retraités de l'année
- 18. Varia

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 27 MARS ET 8 MAI 2003

Recommandation 31

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 27 mars 2003 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Michel Desmarais

Appuyée par Jacques Dion

Adoptée à l'unanimité

Recommandation 32

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du SPECA tenue le 8 mai 2003 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Linda Delisle

Appuyée par Stéphane Dumont

Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 33

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 27 mars 2003 et dont les noms suivent : Denis Bourbonnais (impression), Robert Legal (impression), Annie Ferland (philosophie), Yves Vaillancourt (philosophie), Marc Leblanc (techniques auxiliaires de la justice), Daniel Fyen (infographie) et Annie Glazer (électrophysiologie médicale).

Proposée par Alain Forget

Appuyée par Normand Lapierre

Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

- La FNEEQ a refusé toute prolongation de la convention collective 2000-2002 contrairement à la majorité des autres salariées et salariés du secteur public. Cependant, lors de la dernière réunion du regroupement cégep tenue le 15 mai 2003, les délégué-es des syndicats locaux ont mandaté leurs représentants au CCSPP pour défendre, auprès du Conseil du trésor, que les enseignantes et les enseignants de cégep affiliés à la FNEEQ-CSN devraient bénéficier d'une augmentation salariale de 2% pour l'année 2003-2004, tout comme les autres employées et employés de l'État québécois. Cette demande de la FNEEQ fut adoptée à l'unanimité lors de cette réunion et nous sommes toujours en attente d'une réponse du gouvernement.
- Syndicat des employées et des employés de Cargill : Philippe Boudreau présente les derniers développements dans ce dossier que l'assemblée syndicale du SPECA a généreusement appuyé durant la

période des fêtes de Noël. Bien que non encore réglé, les négociations ont repris et la partie syndicale a espoir d'obtenir un règlement dans un avenir rapproché. Dans ce dossier particulièrement difficile, diverses informations ont circulé annonçant un règlement ou niant celui-ci depuis la publication du rapport du médiateur que l'employeur n'a pas encore accepté de signer. Dès qu'une entente officielle sera intervenue, l'exécutif en fera part aux membres du SPECA via le SPECA-HEBDO.

- **Syndicat des travailleurs de la Fonderie Horne** : Philippe Boudreau informe l'assemblée des principaux gains obtenus par ce syndicat dont le difficile conflit vient d'être réglé. En grève depuis le 18 juin 2002, les 560 travailleurs de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda défendaient leur sécurité d'emploi, le respect de leur ancienneté et l'exécution des tâches par des syndiqués et non par des entreprises sous-traitantes. Déjà l'entreprise, alors que le conflit perdurait, avait annoncé la perte de 125 emplois et le Syndicat la soupçonnait de vouloir quitter la région pour poursuivre ses activités à l'étranger. Les grands objectifs du syndicat ont été atteints grâce à une grève de près d'une année. Bravo!
- **Consulta** : Philippe Boudreau rappelle la grande opération de consultation de la société civile mise de l'avant par les organisations syndicales et populaires à travers les Amériques relativement à la ZLÉA. Au Québec les centrales syndicales, dont la CSN, ont participé à cet exercice de démocratie populaire et, à ce jour, cette opération connue sous le nom de Consulta est presque terminée. Le SPECA, avec l'aide des professeurs du département de français, a permis aux étudiants de participer au référendum en question et, grâce à la collaboration des RCD, beaucoup de professeurs ont pu faire de même. Nos résultats ont été acheminés à qui de droit au Conseil central de la CSN.

6. SYNDICATS EN LUTTE

6.1 Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta : Odette Lefrançois, présidente du syndicat et Carole Schepper, responsable de l'information, présentent les demandes de négociation du syndicat et l'état de la mobilisation qui s'y construit petit à petit. Ce syndicat est affilié à la FNEEQ-CSN, appartient au réseau des maisons privées d'enseignement et est en négociation afin de conclure sa première convention collective de travail. L'institution est située très près de notre collège et notre participation aux moyens de pression mis de l'avant par ce syndicat constitue un encouragement pour des enseignants-es nouvellement syndiqués et ayant à affronter un employeur qui n'a jamais vu d'un bon œil la syndicalisation de son personnel enseignant.

Proposition 34

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour organiser, avec les membres du SPECA, un appui au syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Regina Assumpta au cours de la semaine du 26 mai 2003.

Proposée par Robert St-Amour

Appuyée par Robert Thibault

Adoptée à l'unanimité

6.2 Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Institut Teccart : Le président du syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Institut Teccart est présent à l'assemblée pour l'informer de ce qui se passe actuellement dans cette maison privée d'enseignement dont le syndicat est affilié à la FNEEQ-CSN. Loin de s'attendre à un avis de fermeture aussi sauvage il y a à peine une semaine, les enseignant-es ont été informés, il y a quelques jours, que l'employeur mettait fin à leur emploi et faisait faillite, l'école étant devenue «non suffisamment rentable». Cette fermeture se fait même avant la remise des notes finales pour la session hiver 2003, au détriment d'étudiant-es qui pourront difficilement trouver à se relocaliser dans d'autres maisons d'enseignement offrant le programme de génie électrique. Faut-il le rappeler, plusieurs de ces étudiant-es ont même payé à l'avance leurs trois années de formation alors qu'ils n'en auront eu qu'une partie et qu'ils ne seront pas créanciers prioritaires aux termes de la loi sur la faillite (ils ne seront donc pas de ceux qui récupéreront leur investissement de façon prioritaire lors du règlement de cette faillite).

Recommandation 35

Qu'un appui de 500\$ soit accordé au Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Institut Teccart et que d'éventuelles candidatures recevables soient acheminées dans le département concerné.

Proposée par Yves Coutu
Appuyée par Denyse Pleau-Bouthillier
Adoptée à l'unanimité

7. FINANCES DU SPECA

a) Bilan financier 2001-2002

Yves Coutu présente l'état des revenus et dépenses du SPECA pour la période du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002 de même que le rapport des vérificateurs.

Recommandation 36

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte l'État des revenus et dépenses du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002, le bilan financier du SPECA pour au 31 août 2002 et le rapport des vérificateurs présentés dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Julie Robert
Adoptée à l'unanimité

b) Demandes d'appui aux luttes

Recommandation 37

Que l'exécutif soit autorisé à dépasser le montant maximal mensuel par lutte durant l'été pour le solde de la cote P-8 du budget 2002-2003 dans la mesure où la nature des luttes appuyées lui semblera le justifier.

Proposée par Linda Delisle
Appuyée par Sami Massoud
Adoptée à l'unanimité

c) Prévisions budgétaires 2003-2004

Yves Coutu expose les prévisions budgétaires du SPECA pour 2003-2004.

Recommandation 38

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les prévisions budgétaires du SPECA pour 2003-2004 telles que présentées dans le document «Prévisions budgétaires du SPECA pour la période s'étendant du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004».

Proposée par Robert Bélanger
Appuyée par Marc Vautier
Adoptée à l'unanimité

8. CONSEIL EXÉCUTIF DU SPECA

a) Bilan de l'exécutif sortant 2002-2003

Annette Gélinas, Jean Trudelle et Alain Long présentent le bilan des membres du Conseil exécutif pour 2002-2003.

Recommandation 39

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le bilan du Conseil exécutif du SPECA pour 2002-2003 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Sylvain Beausoleil

Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux membres de l'exécutif sortant.

b) Décision à prendre :

Annette Gélinas présente à l'assemblée une proposition que l'exécutif a inscrit dans son rapport annuel, jugeant qu'il est prioritaire pour notre syndicat de maximiser ses efforts afin qu'aucun de ses membres ne soit lésé par l'entente intervenue entre la FNEEQ-CSN et le CPNC relativement à la restructuration salariale et aux services professionnels rendus.

Recommandation 40

Que l'assemblée syndicale mandate les membres de l'exécutif du SPECA afin qu'ils mettent de l'avant, à titre d'objectif prioritaire dans leurs interventions en 2003-2004, l'obtention de correctifs visant à compenser les principales faiblesses inhérentes à la récente entente relative à la restructuration salariale, notamment au chapitre de la rémunération :

- des enseignantes et des enseignants ne détenant pas de diplôme de maîtrise, mais ayant 19 ans de scolarité et 15 ans d'expérience;
- des enseignantes et des enseignants détenant un diplôme de doctorat.

Proposée par Sami Massoud
Appuyée par Jacqueline Bergeron-Gagnon
Adoptée à l'unanimité

9. COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL

a) Bilan des enseignantes et des enseignants du comité des relations du travail pour 2002-2003

Annette Gélinas présente le bilan que l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité des relations du travail pour 2002-2003 soumet à l'assemblée syndicale.

Recommandation 41

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan des enseignantes et des enseignants au comité des relations du travail pour 2002-2003 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par France Vanier
Appuyée par Julie Robert
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants membres du comité des relations du travail.

b) Décisions à prendre :

Annette Gélinas présente à l'assemblée syndicale les propositions qui découlent du bilan de l'équipe des professeurs du C.R.T. La première concerne le quantum global à allouer pour le dégrèvement des responsables à la coordination départementale à même la masse salariale, laquelle est reprise par l'exécutif qui la soumet à l'assemblée. La seconde a trait à une demande de dérogation relative à l'application de la clause 5-4.02 de notre convention collective, un programme ayant été dans l'impossibilité absolue de déposer au C.R.T. son projet de nouveau programme dans les délais prévus à cette clause (6 mois avant le début de la session automne 2003); cette proposition est également reprise par l'exécutif du SPECA.

Recommandation 42

Que l'allocation, pour fins de coordination départementale, prise à même la masse salariale lors du processus de distribution des tâches, passe de 18,50 ETC à 18,90 ETC et que cet ajustement se fasse dès l'an prochain et/ou au plus tard à la prochaine révision de cette allocation.

Proposée par Marc Vautier

Appuyée par Jean-Pierre Brière
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 43

Que l'équipe des professeurs au comité des relations du travail soit autorisée à déroger à la clause 5-4.02 de la convention collective relativement à l'adoption du programme d'impression si elle le juge pertinent. Que cette autorisation soit exceptionnelle et ne puisse être utilisée comme précédent sans l'accord formel de l'assemblée syndicale.

Proposée par Alain Forget
Appuyée par Guy Racine
Adoptée à l'unanimité

10. COMMISSION DES ÉTUDES

Bilan des enseignantes et des enseignants de la Commission des études pour 2002-2003

Alain Long présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants de la Commission des études pour 2002-2003.

Recommandation 44

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan des enseignantes et des enseignants de la Commission des études pour 2002-2003 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par Stéphane Dumont
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants membres de la Commission des études.

11. COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Bilan des enseignantes et des enseignants du comité santé et sécurité au travail pour 2002-2003

Yves Coutu présente le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité santé et sécurité au travail pour 2002-2003.

Recommandation 45

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité santé et sécurité au travail pour 2002-2003 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants membres du comité santé et sécurité au travail.

12. COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

a) Bilan des enseignantes et des enseignants du comité de perfectionnement pour 2002-2003

Diane Labarre fait lecture du bilan des enseignantes et des enseignants du comité de perfectionnement pour 2002-2003.

Recommandation 46

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité de

perfectionnement pour 2002-2003 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par Julie Robert
Appuyée par Marcel Elbaz
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants membres du comité de perfectionnement.

b) Nomination des membres pour 2003-2004

Recommandation 47

Que mandat soit donné à l'exécutif de désigner les enseignantes et les enseignants membres du comité de perfectionnement pour l'année scolaire 2003-2004 sur la base des critères déjà votés par l'assemblée syndicale, à savoir la représentativité des secteurs et la continuité dans l'équipe.

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Colette Sigouin
Adoptée à l'unanimité

13. CAPTIC

a) Bilan des enseignantes et des enseignants du CAPTIC pour 2002-2003

Yves Coutu fait lecture du bilan des enseignantes et des enseignants du comité des applications pédagogiques des technologies de l'information pour 2002-2003.

Recommandation 48

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité sur les applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications pour 2002-2003 tel que présenté dans le document «Bilans syndicaux 2002-2003».

Proposée par Julie Robert
Appuyée par Jean-Pierre Brière
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants membres du CAPTIC.

b) Nomination des membres pour 2003-2004

Recommandation 49

Que mandat soit donné à l'exécutif du SPECA de désigner les enseignantes et enseignants membres au C.A.P.T.I.C. pour 2003-2004 en s'assurant que l'un des membres soit issu du comité permanent des études préuniversitaires et un autre du comité permanent des études techniques conformément aux dispositions contenues dans l'«Entente relative à la création d'un comité des technologies de l'information et des communications» intervenue entre le Syndicat du personnel enseignant du collège Ahuntsic et le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic le 15 juin 2001.

Proposée par Jean-Pierre Brière
Appuyée par Daniel Gauvin
Adoptée à l'unanimité

14. COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Bilan des enseignantes et des enseignants du comité école et société pour 2002-2003

Jean Trudelle fait lecture du bilan des enseignantes et des enseignants du comité école et société pour 2002-

2003.

Recommandation 50

Que l'assemblée syndicale reçoive le bilan de l'équipe des enseignantes et des enseignants du comité école et société pour 2002-2003.

Proposée par Marc Vautier
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

Une motion de félicitations est adressée aux enseignantes et aux enseignants membres du comité école et société.

15. ENTENTE DE PRINCIPE SUR LA RECONNAISSANCE DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS

Annette Gélinas présente à l'assemblée syndicale l'entente de principe qui se retrouve dans le document intitulé «Entente de principe entre le Syndicat du personnel enseignant du collège Ahuntsic et le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic à être soumise à l'assemblée syndicale du 16 mai 2003». (Document 2003-05-16-AS-5.1). Elle souligne en quoi cette potentielle entente est conforme au mandat reçu par l'assemblée et d'intérêt pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants. Notamment :

- elle permet qu'une partie très significative des services professionnels rendus soit issue des dispositions incluses à la clause 8-4.01 a) (volet 1) de notre convention collective. Cette clause décrit l'ensemble des responsabilités d'un enseignant ou d'une enseignante lorsque son travail consiste en prestation de cours. Parmi ces responsabilités, se retrouve la disponibilité à ses étudiantes et ses étudiants, que la lettre d'entente établit à 160 heures/année;
- elle établit que les départements assument des responsabilités additionnelles à celles apparaissant à la convention collective, notamment en ce qui concerne le développement, la mise en place et l'évaluation de programmes, six heures/année sont reconnues à ce chapitre;
- elle indique clairement qu'aucune des 173 heures/année de services professionnels à rendre ne proviendra des dispositions apparaissant aux clauses 8-4.01 b) (volet 2) et 8-4.01 c) (volet 3) à moins d'accord en ce sens du professeur et du département concerné;
- elle établit qu'aucune relation relative à l'application de cette entente ne se fera entre le professeur et le Collège, stipulant que toutes et chacune d'entre elles devront passer par la voie département/Collège ce qui diminuera la lourdeur du processus administratif qui pourrait s'implanter sans elle.

L'exécutif du SPECA, compte tenu du mandat déjà reçu de l'assemblée syndicale et des résultats de la négociation avec le Collège recommande à l'assemblée l'adoption de cette entente de principe bona fide.

Recommandation 51

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte l'entente de principe sur la reconnaissance des services professionnels rendus négociée entre le Collège et l'exécutif du SPECA, sur la base des mandats de l'assemblée syndicale du 27 mars 2003, et contenue dans le document intitulé «Entente de principe entre le Syndicat du personnel enseignant du collège Ahuntsic et le Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic à être soumise à l'assemblée syndicale du 16 mai 2003». (document 2003-05-16-AS-5.1)

Proposée par Robert Claing
Appuyée par Roland Fares
Adoptée à l'unanimité

16. ÉLECTIONS

16.1 Présidence des élections 2003-2004 (1 poste à combler)

Paule Mauffette proposée par Elaine Breault

accepte

Une seule candidature. Paule Mauffette est élue par acclamation.

16.2 Élection des vérificateurs pour 2002-2003 (2 postes à combler)

Jacques Dion	proposé par Nabil Bahouth	accepte
André Martineau	proposé par Nabil Bahouth	accepte

Deux seules candidatures. Les deux candidats sont élus par acclamation.

16.3 Conseil exécutif pour 2003-2004 (9 postes à combler)

La présidente des élections, Paule Mauffette, annonce à l'assemblée que toutes les candidatures ont été reçues dans les délais prévus, que les candidates et les candidats de même que les personnes les ont proposés et secondés sont tous des membres en règle du SPECA et que tous les postes sont comblés par acclamation.

À LA PRÉSIDENTE: Annette Gélinas
Proposée par Louis Léveillé
Secondée par Normand Lapierre
Secondée par Martine Couder
UNE SEULE CANDIDATURE REÇUE, DONC LA CANDIDATE EST ÉLUE.

À LA VICE-PRÉSIDENTE Jean Trudelle
Proposé par Pascale Charest
Secondé par Jean Karam
Secondé par Mélanie Morin
UNE SEULE CANDIDATURE REÇUE, DONC LE CANDIDAT EST ÉLU.

AU POSTE DE SECRÉTAIRE Alain Long
Proposé par Jean Trudelle
Secondé par Dominique Lussier
Secondé par Nathalie Roussin
UNE SEULE CANDIDATURE REÇUE, DONC LE CANDIDAT EST ÉLU.

AU POSTE DE TRÉSORIER Yves Coutu
Proposé par Alain Long
Secondé par Philippe Boudreau
Secondé par Annette Gélinas
UNE SEULE CANDIDATURE REÇUE, DONC LE CANDIDAT EST ÉLU.

AUX POSTES DE DIRECTEURS ET DE DIRECTRICES (5 postes à combler):
CANDIDAT: Philippe Boudreau
Proposé par Denyse Pleau-Bouthillier
Secondé par Martin Bouchard
Secondé par Jean Karam

CANDIDATE: Diane Labarre
Proposée par Jean Trudelle
Secondée par Philippe Boudreau
Secondée par Annette Gélinas

CANDIDATE: Dominique Lussier
Proposée par Michel Desmarais
Secondée par Yvon Sirois
Secondée par Benoit Lussier

CANDIDATE: Nathalie Roussin
Proposée par Jean-Marc Côté
Secondée par Marc-Olivier Laflamme
Secondée par Martine Couder

CANDIDAT: André Vincent
Proposé par Alain Deschamps
Secondé par Paul Séguin
Secondé par Guy Racine

CINQ CANDIDATURES REÇUES, LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS SONT ÉLUS PAR ACCLAMATION.

16.4 Comité des relations du travail pour 2003-2004 (2 postes à combler)

Un délégué régulier et un délégué substitut doivent être élus par l'assemblée.

Robert Thibault	proposé par Robert St-Amour	accepte
Robert St-Amour	proposé par André Martineau	accepte

Deux seules candidatures. Les deux candidats sont élus par acclamation.

16.5 Commission des études

Alain Long rappelle la composition de la Commission des études en vertu de la lettre d'entente intervenue entre le Collège et le SPECA, lettre d'entente déposée au ministère du Travail et faisant de ce fait partie intégrante de notre convention collective. Il indique que pour cette année les postes suivants seront à combler : 1 représentant-e par famille en «Arts et Lettres», «Communications graphiques», «Techniques physiques», «Techniques administratives et humaines» et «Sciences de la nature» (mandats de 3 ans : 2003-2006) et 2 représentant-es toute provenance (mandats de 1 an : 2003-2004). Il indique que trois postes ne sont pas à renouveler, les mandats des représentants du SPECA n'étant pas terminés : il s'agit des postes de Louise Forget (famille Sciences humaines), Jean-François Dubuc (famille Techniques physiques) et Nancy Bouchard (famille Techniques de la santé)

Cinq postes sont donc en fin de mandat. Quatre familles n'ont désigné qu'un seul candidat et une famille soumet deux candidatures; il devra donc y avoir élection pour la famille Arts et Lettres.

Famille Communications graphiques (1 poste à combler pour mandat 2003-2006)

Michel Desmarais proposé par Marc Vautier accepte et est élu par acclamation

Famille Techniques physiques (1 poste à combler pour mandat 2003-2006)

Alain Bernier proposé par Guy Racine accepte et est élu par acclamation

Famille Techniques administratives et humaines (1 poste à combler pour mandat 2003-2006)

Louis-Philippe Lépine proposé par Linda Delisle accepte et est élu par acclamation

Famille Sciences de la nature (1 poste à combler pour mandat 2003-2006)

Alain Long proposé par Sylvain Beausoleil accepte et est élu par acclamation

Famille Arts et Lettres (1 poste à combler pour mandat 2003-2006)

Martine St-Pierre proposée par Robert Claing

Alain Forget proposé par Joël Findlay

2 candidatures, il y aura donc élection à ce poste

Toute provenance (2 postes à combler mandat 1 an pour 2003-2004)

André Vincent proposé par Alain Long accepte et est élu par acclamation

Philippe Boudreau proposé par Jean Trudelle

accepte et est élu par acclamation

L'assemblée doit procéder à l'élection d'un-e candidat-e pour la famille Arts et Lettres. Elle entend d'abord un bref discours de chacun des candidats, désigne deux scrutateurs et procède par vote secret à l'élection.

Résultat du vote : Alain Forget est élu à la majorité

Recommandation 52

Que les bulletins de vote soient détruits

Proposée par Marie-José Daoust

Appuyée par Annette Gélinas

Adoptée à l'unanimité

16.6 Comité santé et sécurité pour 2003-2004

Chantal Asselin proposée par Dominique Douville

accepte

Hélène Forest proposée par Robert St-Amour

accepte

Jean-François Dorval proposé par Marc Vautier

accepte

Toutes les candidates et les candidats acceptent et sont élus par acclamation.

17. HOMMAGE À NOS RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ANNÉE

Les membres du SPECA profitent de la dernière assemblée syndicale de l'année pour rendre hommage aux enseignantes et aux enseignants qui ont pris leur retraite cette année et pour leur offrir un cadeau.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 18 h 20.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire